

Politique

Lutte contre le blanchiment d'argent



Introduction

Le [Code de conduite](#) constitue le socle de la compliance au sein de Baloise Group, en définissant la norme minimale d'une conduite éthique et juridiquement irréprochable pour tous les collaborateurs. Le Code de conduite de Baloise Group établit les règles anti- blanchiment d'argent sous le titre «Prévention du blanchiment d'argent et embargo».

Baloise Group doit veiller à ce que toutes les activités des sociétés du groupe opérant en Suisse et à l'étranger et concernées par la législation nationale sur la lutte contre le blanchiment d'argent soient conformes aux principes anti- blanchiment d'argent. Par conséquent, Group Compliance a mis en place des normes de contrôle de la conformité et une directive du groupe. La directive du groupe établit la liste des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, lesquelles s'appliquent dans l'ensemble du groupe à tous les domaines concernés par la législation nationale sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Tous les collaborateurs concernés doivent mettre en œuvre cette directive et s'y conformer. Ils sont bien sûr également tenus de respecter les autres éventuelles obligations imposées par la législation locale.

Normes de Group Compliance

Les normes de contrôle de Group Compliance déterminent les principaux problèmes de compliance/risques indépendants et définissent dans ces domaines des objectifs à mettre en œuvre en tant que norme minimale dans toutes les unités stratégiques de Baloise Group.

Les normes suivantes, qui ont été adoptées par le CEO du groupe, expliquent comment gérer les questions de prévention du blanchiment d'argent.

Principes de la lutte contre le blanchiment d'argent

Responsable Lutte contre le blanchiment d'argent

Un responsable Lutte contre le blanchiment d'argent est désigné dans chaque unité stratégique du groupe. Il opère de manière indépendante et est connu au sein de l'entreprise, il dispose de l'expertise requise et il a accès à toutes les données pertinentes. Il est également responsable de la mise en application des exigences juridiques et réglementations locales ainsi que de la formation des collaborateurs concernés et des processus.

Directives et processus internes

Chaque unité stratégique du groupe a une directive et des processus de lutte contre le blanchiment d'argent qui régissent au moins:

- les responsabilités (p. ex. clarification supplémentaire ou approbation de transactions inhabituelles, rapports et gel d'actifs);
- la définition des exigences de vérification d'identité au début et pendant la durée de la relation commerciale, pour connaître, notamment, le client, l'ayant droit économique physique (final), le destinataire des paiements;
- l'obligation de diligence raisonnable;
- une définition des transactions inhabituelles et la démarche à suivre en cas de relations commerciales avec des PPE (personnes politiquement exposées);
- la surveillance systématique et adéquate du risque en cas de relations et de transactions présentant des risques accrus.

Toute relation avec des sociétés bancaires écrans est interdite, de même que les paiements en espèces (sauf dans une banque).

Les contrôles mis en œuvre définissent la procédure à suivre en cas d'indications d'actifs non taxés (avant la conclusion d'un contrat ou l'ouverture d'un compte et

pendant une relation commerciale en cours). Si les indications sont confirmées, l'affaire doit être refusée.

Formation et instruction

Les collaborateurs concernés doivent suivre régulièrement et rapidement (nouveaux collaborateurs) des formations sur les réglementations relatives à l'anti-blanchiment d'argent, les directives internes et les modifications de la législation dans ce domaine. La participation aux formations est documentée.

Contrôles et reporting

La procédure de reporting de conformité est appliquée pour identifier et évaluer les risques compliance et les contrôles essentiels, ainsi que toutes les normes de compliance, et pour diffuser les informations relatives aux évolutions réglementaires, aux indicateurs, aux facteurs organisationnels et aux activités principales.

Group Compliance étudie les évaluations des risques et des contrôles ainsi que les rapports annuels avec les unités

stratégiques du groupe, puis les compile dans un document annuel destiné au comité de direction et au conseil d'administration. Group Compliance remet également au comité de direction un rapport de compliance intermédiaire établi sur la base des rapports intermédiaires des unités stratégiques du groupe.

Le reporting de conformité permet à Group Compliance, au comité de direction et au conseil d'administration d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques compliance et, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires pour prévenir et réduire ces risques.

Baloise Group
Aeschengraben 21
4002 Basel
Schweiz

www.baloise.com